

Synthèse de la Charte Paysagère Dourdou : Causse et Rougier

p.3

La volonté du PEP de s'engager dans cette démarche est le signe de sa prise de conscience de l'importance du paysage pour forger l'avenir d'un territoire (...) Elle s'inscrit dans une perspective complémentaire visant à élargir l'appréhension patrimoniale en dehors des centres-bourgs sur les paysages environnants qui constituent encore aujourd'hui un écrin de qualité mais qui sont fragilisés par les dynamiques socio-économiques en cours.

(...)

Des milieux naturels riches mais fragiles : corniches, falaises, milieux ordinaires, milieux caussenards, vallées, rivières,

p.4

préserver les paysages bâtis et mettre en valeur les paysages de qualité (...)

• préserver les milieux naturels pour maintenir leur richesse

(...)

comment sauvegarder et valoriser la trame de murets, de terrasses et de haies.

p.15

Le Causse

Le Causse lui-même connaît une **occupation humaine très ancienne**. Attestée par la présence de **dolmens** et tumuli en très grande quantité (plus de 150 recensés sur la commune de La Loubière et 250 sur la commune de Salles la Source , par exemple).

(...)

La nature du relief entraîne des zones immenses de **co-visibilité** quelque part correspond à toute la zone depuis laquelle on est vu ». Il y a donc une **co-responsabilité** forte à toute implantation, qu'elle soit pour l'habitat ou l'activité. La **ligne de crête** prend une place primordiale.

p.23

Ces habitats remarquables sont :

- **les pelouses calcaires karstiques** (code EUR 15 :6110), ce sont les formations herbacées pionnières des dalles rocheuses, composées d'un grand nombre de petites espèces vivaces et crassulescentes (sedum, orpin..) adaptées aux milieux secs. Elles sont très vulnérables à la fermeture des milieux, à la fertilisation et aux perturbations physiques.

- **Les pelouses calcaires sèches à brome dressé** (code EUR 15 : 6210), habitat de pelouse ou de prairie sèche très représenté sur le Causse Comtal qui comporte une grande diversité végétale et notamment les orchidées (26 espèces d'orchidées recensées sur le Causse-Comtal). Cet habitat est issu de l'utilisation du sol par les ovins, et est le résultat d'un équilibre entre les possibilités du milieu naturel, la tonte par les animaux et le piétinement de ceux-ci. Cet équilibre est fragile et ces milieux sont très sensibles à la fermeture, à la fertilisation et à la mécanisation agricole

- **Les landes à genévriers** (code EUR 15 : 5130). Formations à genévrier ou cade, souvent discontinues. Leur développement s'explique par un abandon

des pratiques pastorales extensives sur les pelouses. Elles sont composées de nombreuses espèces arbustives et herbacées, dont le fameux Sénéçon de Rodez, qui est protégé au niveau national.

p.24

Les enjeux

La priorité est d'**endiguer la pression** sur cet espace fragile.

C'est un **territoire de projet pour l'environnement** : site Natura 2000 réparti en trois noyaux sur 380 ha, projet de gestion de la Devèze de Lioujas sur 180ha ; avec défrichage des genévriers et rétablissement d'un parcours ovin , en partenariat avec la DIREN, la Fédération de chasse et des agriculteurs qui y mettront leur troupeau.

Le risque d'incendie est fort avec le couvert de genévrier qui très inflammable.

Les autres grands Causses du Sud du Massif Central sont intégrés soit dans le Parc National des Cévennes, soit dans des PNR celui des Grands Causses et celui des Causses du Haut Quercy. **Le Causse Comtal** ne bénéficie **pas de prise en compte globale** et institutionnalisée de son caractère environnemental majeur. Cela en fait une fragilité et concourt à son émiettement, sans cohérence.

p.26

Les enjeux

L'enjeu principal est de conserver un maillage de haie avec une maille de **100 m minimum**, car au-delà de nombreuses espèces ne peuvent plus se déplacer à découvert.

p.35

Les enjeux

Les projets de grandes infrastructures sur le Causse, entité paysagère fragile (pelouses) nécessitent un **traitement particulièrement minutieux** pour s'insérer harmonieusement dans les sites traversés et obligent à une **concertation** pour éviter la multiplication des zones d'activités sur leurs abords qui **fermerait les vues** sur le paysage depuis la route et mettrait en péril la **sauvegarde des milieux naturels** spécifiques au Causse et qui se raréfient.

(...)

Les petites **routes de découverte** peuvent être hiérarchisées et certaines aménagées de manière prioritaire pour les déplacements en vélos des habitants et visiteurs :

- préserver et favoriser les alignements d'arbres ou de haies
- préserver et valoriser certains points de vues ou panoramas sur les bourgs ou certains paysages spécifiques
- assurer la sécurité des cyclistes
- accompagner ces itinéraires d'une signalisation appropriée.

p.39

La **mobilité** qui caractérise notre époque, accompagnée d'une **crise du foncier**, d'une **globalisation des modes de production** et des savoirs faire, tend à uniformiser à la fois les comportements et les usages, plus proches d'une **consommation du paysage** que d'une réelle compréhension de son évolution potentielle. Ces territoires offrent leur surface au mono produit de la maison individuelle dans un comportement individualiste qui rompt avec l'histoire des lieux. Le tout dans un contexte de standardisation banalisant.

On constate aujourd'hui :

- des implantations de maisons qui font fi de la topographie, (terrassment dans les pentes).
- de nouveaux matériaux résultant du marché dont une des seules exigences est le coût (PVC, tôles, bardages ...).
- une volonté de distinction individuelle qui occulte le respect à porter sur l'existant

(couleurs, point de vue).

- des volumétries qui répondent presque exclusivement aux critères fonctionnels et économiques pour les bâtiments agricoles et industriels.
- des extensions urbaines qui banalisent les entrées de villages.
- une pression foncière, salubre pour certaines communes, mais dont les effets ne sont pas maîtrisés.

p.42

Disséminé sur le territoire, **le patrimoine vernaculaire** est souvent à l'abandon ou bien détruit, alors qu'il constitue un élément essentiel qui donne son caractère à une localité. C'est le cas en particulier pour le bâti agraire, représentatif de chaque entité géographique : les « secadou » pour les châtaignes dans les vallées schisteuses, les cabanes de vigne, terrasses et capelières (pour l'irrigation) sur les versants du Rougier, les cazelles (abri de bergers) et les murets de pierres sèches sur le plateau calcaire

p.43

Les sites inscrits sont sous la pression de la demande de constructibilité et le contrôle est plus difficile, notamment pour faire appliquer le principe de co-visibilité. Il s'agit de faire prendre conscience de l'effet irrémédiable de la construction pour un point de vue.

p.45

Au **19° siècle**, **les terrains communaux** assurent une certaine autonomie aux communautés villageoises : devèzes à brebis, bois de chauffage. Ils présentent un parcellaire régulier en pierres sèches (murets, caselles) : à Bezannes et au Grand-Mas 81 hectares sont partagés en 1865 en 70 lots égaux, attribués par tirage au sort aux familles installées depuis une année.

p.48

Les fondements

Le tourisme est aujourd'hui une part importante de l'économie nationale et encore plus pour les territoires ruraux comme celui du PEP. Les éléments de son attractivité ne sont plus à démontrer, en revanche les conditions de son maintien restent à créer.

Les points forts de l'attractivité sont :

- le paysage
- le patrimoine bâti et non bâti (Conques draine à lui seul une part importante des visiteurs)
- les chemins de randonnées
- la gastronomie

Les éléments de sa fragilité sont :

- la capacité d'hébergement
- le maintien des sites et du paysage dans un état où la clarté et la lisibilité de sa lecture sera maintenue
 - l'absence d'anticipation des aménagements qui dénaturent les sites

p.49

Le Causse Comtal est un véritable terrain de promenade pour beaucoup de Ruthénois. Si la fréquentation croît toujours, la dégradation du site est annoncée.

p.57

UNE FRAGILITE PAYSAGERE

Le territoire du PEP se caractérise par une grande qualité paysagère avec des milieux, des sites et des unités paysagères très diversifiées mais fortement menacées par les évolutions rapides de la construction.

C'est un patrimoine exceptionnel complémentaire du patrimoine bâti, fragile car protégé

seulement de façon localisée.

p.58

RESPECTER ET VALORISER LES FONDEMENTS DU PAYSAGE

L'attractivité du territoire PEP Dourdou repose sur la clarté et la lisibilité des sites paysagers, il s'agit donc de les pérenniser, ils constituent l'écrin du cadre de vie des habitants et les bases du développement touristique. C'est une valeur culturelle et économique sur le long terme

(...)

INTERCOMMUNALITE

Que ce soit pour des questions paysagères (co-visibilité, co-responsabilité, qualité globale, vitrine du territoire) ou d'évolution des collectivités locales (PEP, communauté de communes, Pays) les projets communaux sont à aborder le plus en amont possible avec une dimension patrimoniale intercommunale. Ce partenariat public est un gage de réussite de l'application concrète de la charte paysagère qui dépasse l'échelle communale.

DOCUMENT D'URBANISME

Le document d'urbanisme est un moyen pour les communes d'organiser leur développement et non de le subir. L'élaboration d'un PLU permet aux élus de construire et de traduire concrètement leur projet pour l'avenir. Il offre l'opportunité d'inscrire dans la durée les orientations de la charte paysagère et de la traduire de manière stratégique dans le PADD et de manière réglementaire dans le règlement et les documents graphiques.

p.61

Cette maîtrise passe par :

(...)

- La gestion collégiale intercommunale des projets dans ces périmètres en partenariat avec le SDAP, le CAUE, parfois certaines associations. Il peut être envisagé la création d'une Commission Locale de l'Urbanisme

p.63

- La RD 27 de Curlande, Bezannes à Marcillac Vallon, qui suit un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux et paysage caractéristique de Causse

Objectifs

Conservier la qualité paysagère le long de ces itinéraires en menant une réflexion et une action concertée intercommunale : covisibilité proche ou lointaine, entrées de ville.

p.65

Objectifs

L'objectif est de conserver l'aspect panoramique de ces points de vue et de ces voies qui sont des fenêtres ouvertes sur le paysage identitaire du territoire.

p.68

Préserver et valoriser le patrimoine archéologique

Contexte

Le territoire du PEP recèle un très grand nombre de dolmens, tumuli et sites préhistoriques. Les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire.

Ce patrimoine est menacé par l'abandon et par la mécanisation de l'agriculture. Il a

diminué de moitié sur la commune de Salles-la-Source en moins d'un siècle.

Objectifs

Il s'agit de préserver tout le patrimoine archéologique du territoire.

La commune de Salles la Source a rappelé par un courrier à tous les propriétaires les termes de la loi, à savoir qu'il est interdit de démolir ou de transformer un site mégalithique.

Il est possible d'aller plus loin, tel que le fait l'ASPAA, à savoir une sensibilisation de terrain de chaque propriétaire allant jusqu'à une convention ou un rachat par la commune du site autour du mégalithe, de façon à le protéger définitivement et à le faire pénétrer dans le domaine public pour le valoriser.

p.80

Anticiper et gérer la fréquentation pour les loisirs des espaces en périphérie urbaine

Les espaces proches de l'agglomération ruthénoise sont très fréquentés. Dans le territoire du PEP, citons la forêt des Palanges, le Causse Comtal, les forêts de Salles la Source...

p.81

Objectifs

L'objectif est de prolonger ces actions qui mêlent patrimoine, paysage et économie, que ce soit économie touristique ou économie agricole, comme pour le développement de la viticulture sur les pentes du vallon et la vente directe, l'accueil à la ferme etc.

En potentiel, plusieurs projets se dessinent sur le territoire :

- Poursuite de la valorisation et de l'aménagement du chemin de Saint Jacques de Compostelle
- Création d'un sentier pédestre dans les gorges du Dourdou reliant Bozouls à Rodelle
- Mise en valeur du patrimoine viticole du Vallon, en lien avec l'agro tourisme
- Finalisation d'un parcours Nature sur le Causse Comtal plus vaste que celui qui est en cours sur le site Natura 2000, dont le repérage a été effectué par une association locale..
 - Création d'un parcours thématique de découverte des mégalithes

p.82

Préserver les milieux naturels pour maintenir leurs richesses et la biodiversité

Contexte

Le diagnostic a fait ressortir la présence de milieux naturels très spécifiques avec leur cortège de flore et de faune associé.

Ces milieux correspondent en même temps à des paysages très caractéristiques :

- milieu de falaise calcaire
- pelouses sèches
- lande à genévrier
- rivière Lot
- forêt des palanges

Ces milieux sont les plus remarquables.

Trame de haie bocagère, bosquets, arbres isolés, forêts, trame de mur de pierre sèche pour les milieux plus ordinaires, mais qui ont un rôle à jouer dans le maintien d'habitat diversifiés et donc dans le maintien de la bio diversité sur le territoire.

Il va de soi que la protection des paysages et de l'environnement sont intimement liés sur ce territoire.

Ouvrir à la protection et mise en valeur des paysages est une action qui comprend un volet environnemental fort.

Etudier l'impact de tout projet susceptible d'imperméabiliser des sols, de décaper le couvert végétal, de modifier la nature des milieux, est le garant d'une bonne appréhension des questions environnementales.

Il faut également être prêt à arbitrer et à pouvoir choisir de préserver l'environnement

p.85

Ces deux recommandations thématiques intègrent les objectifs d'intervention du projet paysager et en particulier :

- **la notion de qualité globale** : tout projet ayant un aspect sur le paysage, intègre les points de vue paysager, environnemental, architectural et urbain,
- **la notion d'intercommunalité** : la co-visibilité des sites et des constructions entraîne une co-responsabilité paysagère de niveau intercommunal,

p.87

- **La formalisation du projet de paysage dans les documents graphiques du PLU**, permet de décliner la charte sous la forme, par exemple,

- de points de vues ou cônes de vision à protéger,
- d'espaces classés à conserver ou à créer,
- de sites paysagers remarquables à conserver ou à valoriser,
- d'espaces naturels ordinaires ou remarquables à conserver ou à valoriser,
 - de plantations à réhabiliter ou à créer,

p.100

Objectifs

Il apparaît particulièrement intéressant de monter un projet de mise en valeur paysagère patrimoniale et touristique du Dourdou tout au long de son cours, projet qui aurait pour premier objectif de fédérer les actions ponctuelles qui sont en cours ou en projet et d'amplifier l'action par de nouveaux projets.

p.101

Contenu

A court terme

- création d'un sentier dans les gorges du Dourdou entre Bozouls et Rodelle en s'appuyant sur Terra Memoria, la station de découverte de la falaise de la route paysagère du PEP à Bozouls,
- remise en état des moulins de Lanhac et de la promenade qui partait de Villecomtal,
- valorisation du contact urbain avec le Dourdou à Villecomtal, aménagement des quais,
- gestion fine des quelques prés restant le long du Dourdou entre Villecomtal et Pruines pour garder le fond de vallée ouvert, ainsi qu'entre le moulin de Sanhes et Grand-Vabre,
- veille et gestion fine de la confluence pour éviter sa banalisation. Mise en scène de la confluence depuis la route.

A moyen terme

- création d'un itinéraire de découverte patrimonial, environnemental tout au long du Dourdou .

Promotion et mise en valeur des communes traversées.

p.103

Cette action visera tant à maintenir un milieu ouvert qu'à maintenir une activité agricole

vivante.

p.104

CAD : Contrat d'Agriculture Durable

Ces contrats, passés entre l'Etat et un agriculteur, comportent un certain nombre de mesures agri environnementales, au rang desquelles figurent le défrichage et la mise en pâture de parcelles abandonnées, l'entretien des haies. Localiser les interventions dans les zones identifiées précédemment en priorité.

p.105

Comment sauvegarder et valoriser la trame de haies, murets et terrasses?

Contexte

Le territoire du Dourdou recèle des centaines de kilomètres de murets de pierre sèche. Ces murets issus de l'épierrage des champs avaient une fonction première de clôture : limite de parcelle, clôture pour les animaux. Leur appareillage et leur densité, la forme qu'ils revêtent leur confèrent une valeur de témoin de la vie passée, c'est une réelle valeur patrimoniale. Certains ensembles ont été créés à l'occasion d'un événement de la vie collective comme le partage des communaux qui donnait à chaque famille du hameau la possibilité de cultiver une parcelle de terre, cas des communaux du Grand Mas à Mouret ou des communaux de Bezannes à Rodelle.

p.107

Partenaires

Le milieu associatif est un partenaire privilégié des communes, associations du patrimoine, associations « pierre sèche », à l'image de la section pierre sèche du foyer rural de La Loubière ainsi que le CRPF.

p.109

ZAD : zone d'aménagement différé

(...)

développement du loisir ou du tourisme,

- réalisation des équipements collectifs,
- mise en valeur du patrimoine,

(...)

Les ZAD permettent aux communes ne possédant pas de document d'urbanisme de se doter d'un droit de préemption.

p.114

ZPPAUP

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) ont été instituées par la loi du 7 janvier 1983 dans le cadre de la décentralisation et par les décrets 84.604 et 305 du 25 avril 1984.

Après enquête publique, sur proposition et avec accord du conseil municipal, le Préfet de Région approuve la zone. Cette procédure est destinée à se substituer et non à s'ajouter à celles qui existent notamment aux servitudes d'utilité publique instituées par les lois de 1913 et 1930.

A l'intérieur de la Z.P.P.A.U.P., les travaux sont soumis à autorisation spéciale après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. En cas de désaccord, le Préfet

de Région émet, après consultation du C.R.P.S. (Collège Régional du Patrimoine et des Sites), un avis qui se substitue à celui de l'Architecte des Bâtiments de France. La Z.P.P.A.U.P. permet donc aux élus, grâce aux conclusions d'une étude patrimoniale et paysagère, d'intégrer la notion du patrimoine dans la gestion quotidienne de leur commune.

p.120

Sites et monuments protégés

Dolmens : 8

- Bozouls : Dolmen de la Fontaine aux Chiens (1994)
- Muret-le-Château : Dolmen de la Vitarelle III (1998)
- Rodelle : Dolmen du Roc de la Françoine (1994)
- Salles-la-Source : Dolmen de Pérignagol I (1994)
- Salles-la-Source : Dolmen de St-Antonin « Le Rigal » (1998)
- Salles-la-Source : Dolmen de Montaubert I (1993)
- Salles-la-Source : Dolmen III des Vézinies (1997)
- Salles-la-Source : Dolmen de Séveyrac ou Pérignagol II (1997)